

# AVIS PUBLIC



## ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 2 mai 2016, les ordonnances suivantes :

- B-3, o. 046, P-1, o. 038, O-0.1, o. 046, C-4.1, o. 098, P-12.2, o. 004 et V-7, o. 005 relatives à la programmation des événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- O-0.1, o. 047 relatives au prolongement des heures d'ouverture des cafés-terrasses sur l'avenue du Mont-Royal pour l'été 2016;
- C-4.1, o. 099 relative à l'installation d'un poste d'attente réservé aux taxis sur la rue Sherbrooke Ouest, entre les rues Aylmer et Durocher.

et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3), du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., chapitre O-0.1), du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1), du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1), du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M., chapitre P-12.2) et du *Règlement sur les véhicules hippomobiles* (R.R.V.M., chapitre V-1).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 6 mai 2016

Le secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>e</sup> Claude Groulx